

## STATUT DES AVOCATS

# Le justiciable pris dans l'étau de la réforme

C'est le grand oublié du bras de fer entre les avocats et le ministère de la Justice. Entre grèves, audiences reportées et dossiers ralentis, le justiciable subit les effets d'un conflit qui le dépasse. Or, la justice ne se mesure pas seulement à sa rapidité, mais surtout aux garanties qu'elle offre. L'enjeu est donc de préserver l'efficacité judiciaire et la confiance du citoyen.

Le bras de fer entre les avocats et le ministère de la Justice a pris une autre dimension. Après plusieurs mouvements de grève menés ces derniers mois, les représentants de la profession entendent désormais donner une portée internationale à leur mobilisation. Mais derrière cette séquence de tension, une question s'impose : quel est le sort du justiciable ? Entre les audiences reportées, les dossiers ralentis, les procédures suspendues ou renvoyées aux calendes grecques, le conflit ne se limite plus à un débat technique autour de l'organisation d'une profession réglementée. Il touche désormais à la perception même de la justice par ceux qui en attendent une décision, une protection ou une réparation. Pour Meriem Berrada, avocate au barreau de Casablanca, le véritable enjeu n'est pas de savoir qui sortira vainqueur de ce bras de fer entre les avocats et les pouvoirs publics, mais plutôt ce que le justiciable gagnera ou risque de perdre avec cette réforme. «Le justiciable ne doit jamais être considéré comme un spectateur de ce débat. Il en est le premier concerné. Toute réforme qui modifie les conditions d'exercice de cette profession a nécessairement des répercussions sur la manière dont les citoyens accèdent à leurs droits», souligne-t-elle.

## MODERNISER, OUI, MAIS POUR QUI ?

Meriem Berrada estime que le projet de loi portant réforme comporte des avancées en matière d'organisation de la profession, mais une modernisation ne se résume pas à multiplier les mécanismes de contrôle ou à modifier les conditions d'exercice. Une véritable modernisation doit avant tout faciliter l'accès du citoyen à la justice, simplifier les procédures, accompagner la transformation numérique et renforcer les garanties d'indépendance de la défense. C'est



Le tourchon brûle toujours entre les avocats et leur ministère de tutelle, au sujet de la réforme de la profession.

précisément sur ce point que le débat se tend. Le projet est défendu au nom de l'efficacité et de l'organisation. Mais certaines dispositions suscitent des réserves au sein de la profession, notamment lorsqu'elles touchent aux mécanismes de contrôle de l'exercice professionnel.

«Lorsqu'un avocat revendique une meilleure rémunération ou des conditions d'exercice plus favorables, on peut effectivement parler d'intérêts professionnels. En revanche, lorsqu'il défend le secret professionnel, l'indépendance de la défense ou le droit de pouvoir assister son

lorsque les nouvelles règles concernent l'exercice même de la défense, leur portée dépasse le seul intérêt des avocats. Elles engagent la confiance du citoyen dans son conseil, et plus largement dans l'institution judiciaire.

## SORTIR DE L'AFFRONTMENT

Le citoyen attend une justice accessible, rapide et impartiale. Il n'attend pas seulement une nouvelle loi. Il attend que cette loi rende son parcours judiciaire plus lisible, ses délais plus raisonnables et ses garanties plus solides. C'est donc à cette aune que la réforme doit être évaluée. «La meilleure réforme n'est ni celle qui satisfait uniquement les avocats, ni celle qui satisfait uniquement l'administration. C'est celle qui renforce la confiance du citoyen dans sa justice. Car, en définitive, le justiciable n'est pas en marge de ce débat, il en est la raison d'être», poursuit l'avocate. Reste que les mouvements de grève ont eu des effets concrets. Des audiences ont été reportées, des dossiers ont pris du retard et des justiciables ont vu leurs démarches ralentir. Mais pour Meriem Berrada, il ne faut pas opposer le droit de protestation des avocats aux intérêts du justiciable. Les avocats ne se mobilisent pas contre les citoyens, ils contestent un projet de réforme qu'ils estiment susceptible d'avoir des répercussions sur l'exercice

**Une véritable modernisation doit avant tout faciliter l'accès du citoyen à la justice, simplifier les procédures, accompagner la transformation numérique et renforcer les garanties d'indépendance de la défense.**

Pour notre interlocutrice, une réforme n'est véritablement moderne que si elle renforce simultanément trois objectifs : l'accès du citoyen à la justice, la qualité des services juridiques et l'indépendance de l'avocat. Si l'un de ces trois piliers est fragilisé, la modernisation reste incomplète. Ainsi, la vraie question qui se pose est de savoir si cette évolution améliore concrètement la relation entre le citoyen et la justice, ou si elle ajoute de nouvelles zones d'incertitude dans un système déjà sous pression. Dans le débat public, les revendications des avocats sont parfois renvoyées à une logique corporatiste.

client sans aucune pression, il ne défend pas un privilège. Il défend des garanties dont le premier bénéficiaire est le justiciable», explique Meriem Berrada. La distinction est essentielle. Une partie du débat relève de l'organisation de la profession, de son statut et de ses conditions d'exercice. Une autre touche directement aux garanties de défense et à la qualité du procès. Mélanger ces deux niveaux brouille la compréhension de la réforme. «Il faut éviter l'amalgame. Toutes les revendications n'ont pas la même portée», insiste l'avocate. Une profession peut être organisée, contrôlée et modernisée. Mais

de leur mission. Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre de la liberté d'expression et de l'indépendance des ordres professionnels», explique-t-elle. L'avocate reconnaît toutefois que les grèves entraînent des conséquences pour les justiciables. Les reports d'audiences et les délais supplémentaires peuvent être préjudiciables, surtout lorsque les dossiers touchent à des situations familiales, pénales, patrimoniales ou économiques sensibles. Mais il serait, selon elle, réducteur de faire de la crise actuelle l'origine des lenteurs judiciaires. Les mouvements de protestation peuvent accentuer ponctuellement les difficultés, mais ils ne les ont pas créées. L'engorgement des tribunaux est une problématique structurelle installée depuis plusieurs années. Il

attend, et voit parfois ses intérêts directement menacés», dénonce le consommériste. Avant d'engager des actions qui pénalisent les citoyens, les professions concernées devraient dialoguer avec les représentants des consommateurs, expliquer leurs revendications, mesurer l'impact de leurs décisions et mettre en place des solutions minimales pour éviter les ruptures de service. Cette approche permettrait de préserver le droit de grève et la défense des intérêts professionnels, tout en évitant que le citoyen ne devienne le dommage collatéral des crises sectorielles. Cette logique rejoint l'appel de Meriem Berrada à un dialogue institutionnel plus large. «La véritable solution ne réside pas dans la limitation du droit de protester, mais dans l'ouver-

**Une réforme de la justice ne peut être pleinement efficace que si elle est élaborée avec ceux qui la font vivre quotidiennement.**

s'explique par l'augmentation constante du contentieux, la complexité de certaines procédures, le volume des affaires traitées et les moyens dont disposent les juridictions. Les grèves rendent ces fragilités plus visibles. Pour autant, une grève des avocats ne signifie pas une interruption totale de l'accès à la justice. C'est un point sur lequel Meriem Berrada insiste. Les conseils de l'Ordre veillent à préserver le traitement des affaires présentant un caractère d'urgence, afin qu'aucun justiciable ne soit privé de la protection judiciaire dont il a immédiatement besoin. C'est notamment le cas des procédures de référé, qui permettent au juge de prendre des mesures urgentes lorsqu'il existe un risque de dommage imminent ou de trouble manifestement illicite. La permanence pénale continue également d'être assurée.

#### LE CITOYEN EN BOUT DE CHAÎNE

Mais le malaise dépasse désormais le strict périmètre judiciaire. Pour Ouadie Madih, président de la Fédération nationale des associations du consommateur (FNAC), la multiplication des mouvements sociaux dans plusieurs secteurs sensibles commence à produire des effets lourds sur les citoyens. Justice, pharmacie, santé, transport... à chaque crise professionnelle, les usagers se retrouvent souvent en première ligne. «La situation actuelle n'est plus simplement un conflit entre une profession et son ministère de tutelle. Elle devient un problème de société dès lors qu'elle affecte directement les droits économiques, sociaux et judiciaires des citoyens. Lorsqu'un secteur décide de suspendre son activité, le consommateur n'a généralement aucun moyen de défense immédiat. Il subit,

ture d'un dialogue constructif entre les pouvoirs publics et les représentants de la profession. Une réforme de la justice ne peut être pleinement efficace que si elle est élaborée avec ceux qui la font vivre quotidiennement», affirme-t-elle. Pour l'avocate, le véritable risque serait que le blocage s'installe dans la durée. Plus la crise se prolonge, plus ses conséquences deviennent lourdes pour les justiciables, mais aussi pour la crédibilité de l'institution judiciaire. Les associations de consommateurs ont, elles aussi, leur part de responsabilité. Si les consommateurs étaient plus organisés, mieux informés et plus conscients de leurs droits, leur voix pèserait davantage. Aujourd'hui, beaucoup de citoyens ignorent encore vers qui se tourner lorsqu'ils sont lésés. Ils ne savent pas toujours comment formuler une réclamation, invoquer leurs droits ou demander l'intervention d'une structure compétente. «Cette faiblesse nourrit la défiance. Elle pose aussi la question de la transparence dans certaines relations professionnelles. Pourquoi un citoyen devrait-il accepter de payer des montants importants sans cadre clair ? Pourquoi certaines professions refuseraient-elles toute forme de suivi ou de contrôle alors que d'autres y sont soumises ? La protection du citoyen passe aussi par la traçabilité, la contractualisation et la lisibilité des relations entre professionnels et usagers», déplore le président de la FNAC. Aujourd'hui, le justiciable marocain attend plus qu'une sortie de crise. Il attend une réforme qui ne se contente pas de réorganiser une profession, mais qui améliore réellement son rapport à la justice. Une réforme qui simplifie, rassure et protège.

Maryem Ouazzani

#### EN BREF

##### GÉNIE CIVIL

### Les ingénieurs civils se dotent d'une association nationale

L'Association nationale des ingénieurs civils (ANIC) a été officiellement créée dimanche à Salé, à l'initiative d'ingénieurs en génie civil et de représentants de sociétés de construction. Amine Brahim El Barkaoui a été élu à la présidence. L'objectif affiché de cette nouvelle structure est de fédérer l'ensemble des acteurs de l'écosystème BTP, trop souvent dispersés, et de contribuer à la mise à niveau du secteur. L'association entend créer des synergies entre bureaux d'études, maîtres d'ouvrage, promoteurs, bureaux de contrôle de la qualité, laboratoires et fournisseurs de matériaux, dans le cadre d'une approche régionalisée. Pour Amine Brahim El Barkaoui, la formation est une «nécessité absolue» pour améliorer la qualité des acteurs. L'ANIC prévoit de nouer des partenariats avec des écoles au niveau national et à l'étranger. Karim Tountani, membre du conseil national, a souligné que l'association voit le jour dans un contexte marqué par un rythme élevé de chantiers et une réglementation en pleine évolution. Il a plaidé pour la mise en place d'une «intelligence collective» capable d'agréger les hauts potentiels du secteur. Soufiane Smaili, autre membre du conseil, a estimé que l'ingénieur civil «n'est pas reconnu à sa juste valeur» dans l'écosystème BTP, d'où l'importance de la nouvelle association pour revaloriser ce métier et insuffler une nouvelle dynamique au secteur.

##### FORÊTS

### L'ANEF place douze provinces en risque extrême d'incendie

L'Agence nationale des eaux et forêts (ANEF) a publié son bulletin de risque des incendies de forêts pour la période du 6 au 12 juillet 2026. Douze provinces sont placées en risque extrême, dont Berkane, Nador, Ifrane, Al Haouz, Essaouira, Agadir-Ida-Ou-Tanane et Taroudant. Un risque élevé concerne également une vingtaine de provinces, parmi lesquelles Chefchaouen, Tétouan, Tanger-Assilah, Fès, Rabat, Salé, Kénitra, Béni Mellal et Midelt. Un risque moyen est signalé dans les provinces d'Al Hoceima, Meknès, Sefrou et Khémisset, entre autres. L'ANEF appelle les riverains des forêts, les estivants et les professionnels à faire preuve de la plus grande vigilance et à alerter rapidement les autorités en cas d'observation de fumées ou de comportements suspects.

##### CARRIÈRES

### Le ministère de l'Équipement primé pour sa plateforme de gestion intelligente

Le ministère de l'Équipement et de l'Eau a remporté le deuxième prix de la première édition de «Nazahathon», un hackathon national dédié à l'innovation au service de la transparence et de la lutte contre la corruption. Le projet primé porte sur le développement d'une plateforme intelligente de gestion des demandes d'ouverture et d'exploitation des carrières. La solution intègre des technologies innovantes telles que les drones, l'imagerie satellite, les systèmes d'information géographique (SIG) et l'intelligence artificielle pour assurer un suivi automatisé des quantités de matériaux extraites, détecter les anomalies et renforcer l'efficacité des contrôles. Cette distinction, selon le ministère, témoigne de son engagement en faveur de la transformation numérique et de la consolidation des principes de transparence et de redevabilité dans la gestion des ressources publiques. Elle s'inscrit dans la dynamique nationale de digitalisation de l'administration.